

# MARS

## Politique relative aux droits de l'homme



## Politique relative aux droits de l'homme

La philosophie d'entreprise de Mars, Incorporated est profondément ancrée dans nos Cinq Principes: Qualité, Responsabilité, Mutualité, Efficacité et Liberté. Ces principes constituent le fondement de notre Politique relative aux droits de l'homme.

Cette politique s'inspire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Charte internationale des droits de l'homme et de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail.

Les gouvernements sont responsables de la protection et du respect des droits de l'homme. En tant qu'entreprise privée, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme dans notre chaîne de valeur, en commençant par les domaines où nous avons le plus de contrôle et d'influence et où nous pouvons avoir l'impact le plus conséquent. Conformément aux principes directeurs des Nations Unies, nous ferons progresser le respect des droits de l'homme dans notre chaîne de valeur en mettant en œuvre un processus de diligence raisonnable visant à identifier les incidences négatives sur les droits de l'homme et à établir ou soutenir des mécanismes appropriés et efficaces de prévention et d'amélioration.

Partout où nous opérons, Mars s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi. Lorsque les lois locales sont moins contraignantes que notre Politique relative aux droits de l'homme, nous chercherons à agir conformément à cette politique et à nos Cinq Principes.

Notre objectif est d'agir en priorité sur les atteintes les plus graves aux droits de l'homme et dans les domaines où nous estimons pouvoir apporter la contribution la plus précieuse. Nous concentrerons nos efforts initiaux sur deux domaines de notre chaîne de valeur : nos opérations, où nous bénéficions d'un meilleur contrôle; et le sourcing, où nous pouvons avoir l'impact le plus important, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes potentiellement vulnérables. Nous fournirons des formations aux Associés concernés et nous les sensibiliserons à nos attentes en matière de droits de l'homme.

## GOVERNANCE DE LA POLITIQUE

Cette politique a été élaborée grâce aux contributions des Associés de Mars dans les principaux domaines fonctionnels et auprès de nombreux intervenants externes. Pour régir l'application et la mise en œuvre de cette politique, notre Comité directeur pour les droits de l'homme se réunit régulièrement pour examiner nos progrès et nos opportunités. Ce contrôle exécutif permet d'assurer la bonne gouvernance et l'évaluation continue des projets et des performances. Notre conseil d'administration est informé chaque année de nos projets et de nos performances en matière de droits de l'homme.

Notre équipe mondiale dévoué aux droits de l'homme définit nos politiques, stratégies et programmes en matière de droits de l'homme et fournit son expertise et ses conseils aux équipes de notre entreprise impliquées dans leur mise en œuvre.

Cette politique s'applique à Mars, Incorporated et aux entités dans lesquelles nous détenons une participation majoritaire. Notre Code de conduite des fournisseurs définit nos attentes vis-à-vis de nos fournisseurs en matière de droits de l'homme et encourage également nos fournisseurs à prendre les mesures adéquates pour comprendre et traiter les problématiques relatives aux droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement.

## ENGAGEMENT ET TRANSPARENCE

Nous allons travailler avec nos parties prenantes, notamment les personnes potentiellement concernées, et les impliquer activement dans de la mise en œuvre de cette politique. Si nécessaire, nous mettrons à jour cette politique à mesure que nous tirerons les leçons de notre expérience. Nous publierons régulièrement des rapports sur nos projets et nos performances en matière de droits de l'homme.